

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/>

Personnel & recommandé
Me Nicolas Charrière
Président de la Commission de
surveillance disciplinaire
Conseil de la magistrature CM
Place notre Dame 8,
CP 1642
1701 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 13 mai 2018

http://www.swisstribune.org/doc/180513DE_CM.pdf

Comportement de magistrats assermentés violant l'article 35 de la Constitution fédérale

Monsieur le Président de la Commission de surveillance disciplinaire,

Je me réfère¹ à mon courrier du 10 mars 2018 qui vous rendait attentif à l'existence d'une faille critique du système judiciaire qui permet le crime organisé par la violation de l'accès à des Tribunaux neutres et indépendants avec les relations cachées liant l'Ordre des avocats aux Tribunaux.

Veillez trouver ci-joint un courrier² que j'ai adressé au Procureur Raphaël BOURQUIN le 1^{er} mai 2018, pour son comportement insultant vis-à-vis de tous les citoyens qui attendent des Autorités qu'elles fassent respecter les droits fondamentaux de tous les citoyens. C'est inacceptable de la part d'un magistrat assermenté dont la fonction est d'assurer le respect des Valeurs de la Constitution.

Vu les prochaines élections judiciaires et le problème que j'ai avec le Dr Adrian URWYLER qui ne veut pas plus faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale, alors qu'il sait que les codes de procédures ne permettent pas de prendre en compte les relations cachées liant l'Ordre des avocats aux Tribunaux, je vous demande de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. En particulier, je vous demande d'informer la Commission de gestion des reproches faits à ces magistrats assermentés qui ne veulent pas servir les intérêts de la majorité des citoyens de notre pays, mais seulement ceux d'une élite qui se moque du respect des Valeurs de la Constitution en abusant de la faille critique du système judiciaire.

Vous trouverez plus d'information sur le lien internet suivant :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Commission de surveillance disciplinaire, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/180513DE_CM.pdf

Annexe : ment

¹ http://www.swisstribune.org/doc/180310DE_CM.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/180501DE_RB.pdf